



HAL
open science

Retour sur 50 ans de coopération franco-allemande : le traité de l'Élysée à l'épreuve du temps

Landry Charrier

► **To cite this version:**

Landry Charrier. Retour sur 50 ans de coopération franco-allemande : le traité de l'Élysée à l'épreuve du temps. Conférence de l'Alliance Française, Oct 2013, Vichy, France. hal-00997885

HAL Id: hal-00997885

<https://hal.uca.fr/hal-00997885>

Submitted on 5 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Retour sur 50 ans de coopération franco-allemande : le traité de l'Élysée à l'épreuve du temps

Le 8 juillet 2012, Angela Merkel et François Hollande ont entamé, à Reims, un marathon commémoratif de plusieurs mois dont l'un des points forts aura indéniablement été les cérémonies organisées le 22 janvier 2013 à Berlin, date anniversaire de la signature du traité de l'Élysée. Célébré en présence des gouvernements et des parlements des deux pays, le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée aura fourni l'occasion de dresser non seulement un bilan de cinquante années d'étroite coopération. Il aura également permis de déterminer les grands axes de la politique que les deux pays entendent mener au cours des prochaines années pour consolider leur rapprochement. Constituée de 10 points, la déclaration présentée par François Hollande et Angela Merkel à l'issue de la séance commune des députés du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale française – la fameuse « Berliner Erklärung » – mettait l'accent sur le caractère exceptionnel de la relation entre les deux pays ainsi que sur la contribution de celle-ci à la construction et à l'approfondissement d'une Europe unie. Depuis la signature du traité de l'Élysée, le 22 janvier 1963, la France et l'Allemagne ont en effet développé des mécanismes bilatéraux qui ont donné à leur coopération un caractère unique, souvent élevé au statut d'exemple. Le traité paraphé dans les salons de l'Élysée par le président Charles de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer couronnait un processus de rapprochement entamé dès le début des années 50 par le ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman, un homme de frontières riche de la mixité de sa culture.

Ancien chef de la France libre, de Gaulle disposait de toute la légitimité historique pour tendre la main à la jeune RFA – celle-ci avait été créée au mois de mai 1949, quatre ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale – et lui proposer de signer un traité bilatéral en vue de renforcer la coopération entre les deux pays et de hâter la construction d'une Europe indépendante des États-Unis. Son retour au pouvoir en 1958, en pleine crise algérienne, à un moment où la IV^{ème} République chancelait, avait d'abord suscité de vives craintes du côté allemand. Konrad Adenauer avait encore en mémoire l'attitude adoptée par les gaullistes à chaque étape importante du processus de construction européenne, en 1954 notamment, lorsque la ratification du traité instituant une communauté européenne de défense – la fameuse *CED* – avait échoué suite au non des communistes et des gaullistes (qui n'avaient d'ailleurs pas hésité à

travailler main dans la main pour aboutir à leurs fins). A la fin des années 50, la posture de de Gaulle à l'égard de l'Europe avait néanmoins changé : jadis frileux à l'égard d'un projet qui aurait pu contraindre la France à abandonner des pans entiers de sa souveraineté au profit d'instances supranationales, il était désormais convaincu que l'économie et l'agriculture du pays tireraient profit du *Marché Commun* qu'avaient institué les traités de la *CEE* signés à Rome au mois de mars 1957. Il estimait par ailleurs que la Communauté à Six – l'Europe ne comptait alors encore que six membres – constituerait un cadre favorable au développement de l'influence de la France dans le monde.

Dès son retour au pouvoir, douze années après sa démission du *Gouvernement provisoire de la République française*, de Gaulle s'attacha donc à développer des liens privilégiés avec le chancelier Konrad Adenauer et l'invita à venir lui rendre visite à Colombey-les-deux-Églises, sa résidence privée de Haute-Marne. Cette rencontre du 14 septembre 1958 fut décisive en ce qu'elle permit de désamorcer les craintes allemandes quant à l'action future du général de Gaulle, tant en matière de politique allemande qu'en matière de politique européenne mais aussi d'enclencher une dynamique de rapprochement historique, moins de treize ans après la fin de la guerre : « Le plus important de notre entretien », nota Adenauer dans ses mémoires, « c'était la révélation de l'harmonie de nos vues sur les réalités du moment. Nous étions d'accord sur toutes les grandes questions... J'étais heureux d'avoir trouvé un tout autre homme que ce que j'avais craint. » Ponctué de très nombreux entretiens en tête-à-tête, cette dynamique (qui n'excluait des divergences importantes, notamment sur la politique nucléaire) connut plusieurs temps forts avant d'accoucher, au mois de janvier 1963, d'un traité d'amitié bilatéral, le fameux traité de l'Élysée.

Ce fut par exemple le cas le 8 juillet 1962 à l'occasion de la venue du chancelier Adenauer à Reims, une visite officielle ponctuée d'une messe solennelle et conçue comme une éclatante démonstration de solidarité franco-allemande. Supervisée jusque dans les moindres détails par le Général lui-même, cette visite constitua l'aboutissement spectaculaire d'un voyage de sept jours en France du chancelier Adenauer. Accueilli d'abord à Paris le 2 juillet avec les honneurs réservés aux Chefs d'État, c'est à sa demande que fut ensuite organisé un voyage en province, le conduisant à Rouen, à Bordeaux et pour finir à Reims. Helmut Kohl et Jacques Chirac (alors premier ministre) y revinrent fin 1998, Angela Merkel et François Hollande fin 2012. Ce fut encore le cas quelques semaines plus tard, à Ludwigsburg, lors d'un discours du

général de Gaulle, en allemand, à l'adresse de la jeunesse allemande. Donné devant plus de 20 000 jeunes, ce discours du 9 septembre 1962 s'inscrivait dans un contexte marqué par l'échec du projet d'*Union d'États* – le fameux *Plan Fouchet* – qu'avait proposé le général de Gaulle à ses partenaires européens en octobre 1961 (*Plan Fouchet 1*) et janvier 1962 (*Plan Fouchet 2*). Cette Union qui aurait eu pour but d'harmoniser, de coordonner et d'unifier les politiques étrangères, culturelles, scientifiques et de défense des Six, aurait reposé sur une base franco-allemande forte, à même de lui donner les impulsions nécessaires. Mais c'est justement ce que les autres pays n'avaient pu accepter, de sorte que les négociations sur l'*Union d'États* s'étaient arrêtées en avril 1962. De Gaulle avait alors essayé de rallier l'Italie à un groupement des trois « grands ». L'échec de cette ultime tentative l'avait finalement déterminé à resserrer la coopération franco-allemande en même temps qu'elle l'avait poussé à accepter la proposition du chancelier Adenauer de sceller la réconciliation des deux pays par la conclusion d'un traité bilatéral.

Signé le 22 janvier 1963, le *traité de l'Élysée* – appelé officiellement, et de façon plus explicite que l'appellation généralement retenue, *traité sur la coopération franco-allemande* – marqua le début d'une nouvelle ère dans les rapports franco-allemands. Certes, le texte répondait à une logique différente pour les deux chefs d'État et de gouvernement : le général de Gaulle, pour qui l'échec du *Plan Fouchet* quelques mois auparavant avait été un camouflet, voyait dans l'approfondissement de la coopération avec l'Allemagne une manière de faire avancer son projet d'une Europe indépendante des deux superpuissances mais aussi de garantir la grandeur de la France. Pour le chancelier Adenauer, une telle coopération permettrait d'approfondir l'intégration de la RFA dans la communauté occidentale. Il n'en reste pas moins que la mise en place des procédures de concertation et de coopération contraignantes a été constamment renforcée depuis : « le texte du Traité est court et dense, mais son contenu est quasi-révolutionnaire » faisaient remarquer à juste titre les ministres français et allemand des Affaires étrangères – Laurent Fabius et Guido Westerwelle – dans une tribune conjointe publiée dans *Le Monde* et la *FAZ*, le 21 janvier 2013¹.

Le traité prévoyait en effet une étroite coopération dans le domaine des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Éducation et de la Jeunesse. Il comportait, dans sa deuxième

¹Le texte du traité est disponible à l'adresse suivante: <http://www.france-allemande.fr/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963.0029.html> (source consultée le 21 mai 2014).

partie, un engagement capital de consultation réciproque avant toute grande décision : « les deux gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère [...] en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. » La coopération devait résulter de réunions semestrielles entre les deux chefs d'État et de gouvernement, de rencontres trimestrielles entre les ministres des Affaires étrangères « chargés de l'exécution du programme dans son ensemble » et de rencontres régulières entre responsables de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Les chefs d'état-major n'étaient pas oubliés puisqu'ils étaient censés eux aussi se rencontrer régulièrement, tous les deux mois en l'occurrence. Dans le dernier domaine de l'enseignement et de la jeunesse, le troisième champ de coopération mentionné dans le texte, le traité prévoyait la mise en place d'un *Office franco-allemand pour la jeunesse*. Celui-ci avait pour but de susciter l'intérêt et la curiosité pour le voisin, de favoriser l'apprentissage interculturel, la formation professionnelle, l'engagement des jeunes et de contribuer à la prise de conscience d'une responsabilité politique commune de la France et de l'Allemagne envers l'Europe².

Fondé le 5 juillet 1963 par un accord gouvernemental émanant du traité de l'Élysée, l'*OFAJ* a aujourd'hui permis à plus de 8 millions de jeunes Français et Allemands de participer à environ 300 000 programmes d'échanges. Travaillant avec plus de 7 000 partenaires, il subventionne en moyenne chaque année plus de 10 000 échanges (plus de 5 500 échanges de groupes et environ 4 700 programmes d'échanges individuels) auxquels participent plus de 200 000 jeunes. En tant qu'organisation internationale, l'*OFAJ* est financé par des contributions publiques selon une logique paritaire. En dehors de son budget ordinaire qui s'élevait en 2012 à un peu plus de 20 millions d'euros, il dispose de fonds spécifiques accordés par les deux ministères des Affaires étrangères pour des programmes avec des pays tiers, principalement des pays d'Europe centrale et orientale, des pays du pourtour méditerranéen et de l'Europe du Sud-Est. S'il bénéficie donc d'une enveloppe budgétaire importante pour mener à bien ses projets, son pouvoir financier s'est progressivement érodé. En chiffres relatifs, il ne correspondait plus en 2012, qu'à un peu plus d'un tiers de celui de 1963. Face à cette situation et aux demandes pressantes de l'organisation et de certains députés allemands, Jean-Marc Ayrault a décidé une hausse de près de 10% du budget de l'*OFAJ* pour l'année de son cinquantième anniversaire³.

²Relevons que les premières rencontres de jeunes Français et Allemands après la guerre avaient eu lieu en Suisse.

³En 2003, l'Allemagne était prête à débloquer trois millions d'euros, mais Paris n'avait pas suivi.

Cette hausse budgétaire devra permettre notamment de renforcer deux des missions principales de l'*OFAJ* :

- Élargir son groupe cible et permettre à davantage de bénéficiaires d'accéder à ses programmes ;
- Soutenir et renforcer l'employabilité des jeunes grâce au développement des expériences de mobilité (stages en entreprises, accompagnement d'un projet professionnel, volontariat...).

Considéré par l'historien Joseph Rovin comme « le plus bel enfant du traité de l'Élysée », l'*OFAJ* a également servi de modèle à d'autres pays pour accélérer l'imbrication et la réconciliation de sociétés divisées par des tensions séculaires : c'est par exemple le cas de l'*Office franco-québécois de la jeunesse* (1967) ou bien encore de l'*Office germano-polonais de la jeunesse* (*Deutsch-polnisches Jugendwerk*) instauré peu après la chute du mur parallèlement à la signature d'un accord bilatéral entre la RFA et la Pologne⁴.

Plusieurs historiens ont mis en évidence, à la lecture du traité, que la culture ne faisait pas l'objet d'une mention particulière. C'est oublier que le traité de 1963 reprenait presque à l'identique certaines formulations empruntées à l'*Accord culturel franco-allemand* du 23 octobre 1954. Signé par Pierre Mendès France (alors président du Conseil), cet accord avait pour but de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la France après son refus de ratifier l'accord sur la *Communauté européenne de défense* (*CED*). Les points communs entre ces textes concernaient surtout l'enseignement des langues vivantes et les problèmes d'équivalence. L'accord de 1954 traitait en outre des échanges universitaires et prévoyait l'attribution de bourses pour favoriser leur développement, préfigurant ainsi largement les tâches confiées à partir de 1963 à l'*OFAJ*.

Si la mise en place du traité de l'Élysée connut quelques difficultés sur le plan politique notamment – le successeur de Konrad Adenauer à la chancellerie, Ludwig Erhard, insista bien plus que ne l'avait fait son prédécesseur sur la relation germano-américaine –, il n'en reste pas moins qu'il a défini un cadre à l'intérieur duquel s'est développé une coopération unique au service de la construction européenne. Indépendamment de la coloration des hommes politiques au pouvoir, il a permis que s'établisse progressivement une pratique de contacts réguliers et obligatoires parce qu'institutionnalisés. Ainsi, après une période de transition marquée :

1- par les incompréhensions de de Gaulle à l'égard de la politique atlantiste de Ludwig Erhard (1963-1966) ;

⁴Ou dans un cadre moins marqué politiquement, de l'*Office franco-québécois pour la jeunesse* institué au cours des années 60.

2- par les incompréhensions de Kurt Georg Kiesinger à l'égard de la politique britannique du général de Gaulle⁵,

une nouvelle phase s'ouvrit en 1969 avec l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou en France et de Willy Brandt, en Allemagne. Certes, les deux hommes ne pouvaient pas être plus différents en termes d'origine et d'*habitus*. La plupart des observateurs de l'époque soulignèrent en effet l'absence de « chimie personnelle entre le chancelier charismatique et le président analytique et distant » (Claudia Hiepel). Néanmoins, ils étaient tous deux convaincus que la mécanique européenne reposait sur une bonne coopération franco-allemande, perçue par l'un et par l'autre comme une « entente élémentaire » (Claudia Hiepel) : parmi les grandes réalisations de ce couple atypique, évoquons l'impulsion donnée par le sommet de La Haye, une impulsion qui permit de débloquer le mouvement de construction européenne, ainsi que la mise en place d'un baccalauréat franco-allemand, le fameux *Abibac* (1972).

L'arrivée aux commandes du tandem Valéry Giscard d'Estaing–Helmut Schmidt (1974) suivi de celui constitué par François Mitterrand et Helmut Kohl marqua un resserrement très sensible de la coopération bilatérale. Même si les relations entre les deux pays continuèrent à être marquées par une certaine concurrence politique et une indéniable rivalité économique et commerciale, ces deux tandems, s'appuyant sur les « lignes de conduite » données par le traité de l'Élysée, parvinrent à faire évoluer les rapports franco-allemands et, ce faisant, la construction européenne : le premier, dans les domaines politique, économique et monétaire à un moment de rupture dans l'économie mondiale, et le second, dans les domaines de la défense et de la sécurité. C'est ainsi que fut créé en 1974, sur l'impulsion du tandem Schmidt–Giscard d'Estaing – l'incarnation, selon le mot de certains historiens, du « couple parfait » –, le *Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement* sur le modèle des mécanismes de consultations régulières prévues par le traité de l'Élysée entre la France et l'Allemagne. De cette initiative découla ensuite la première élection du *Parlement européen* au suffrage universel (1979). C'est encore sur leur impulsion que fut institué en 1978, le *Système monétaire européen (SME)*, un système qui faisait suite au fameux *Serpent monétaire* (instauré au début des années 70 alors qu'ils étaient tous deux ministres des Finances), et qui prévoyait l'introduction progressive d'une devise commune, l'*ECU (European Currency Unit)* et qui fut prolongé par le lancement de l'euro le 1^{er}

⁵En 1967, de Gaulle s'était pour la seconde fois opposée à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE.

janvier 1999⁶.

Après une phase d'attentisme marquée, du côté français, par la recherche d'une alternative au partenariat franco-allemand, François Mitterrand et Helmut Kohl s'engagèrent de manière résolue dans la voie de l'intensification de la coopération bilatérale. Symbolisée par leur poignée de main historique lors des cérémonies commémoratives données à Verdun en septembre 1984 mais aussi par les larmes que Helmut Kohl versa aux funérailles de François Mitterrand (1996), la relation qu'entretenaient les deux hommes, qui, une fois de plus, n'étaient pas du même bord politique, s'appuya sur des affinités idéologiques et personnelles propices aux échanges et à la concertation : « Les deux hommes avaient beaucoup de traits communs », explique Jacques Attali dans l'ouvrage qu'il consacra à la présidence de François Mitterrand, « tous deux provinciaux et fiers de l'être, méfiants envers les élites de la capitale, excellents connaisseurs de leur électorat, nourris de l'histoire de leur propre pays, plus européens qu'atlantistes, aimant les idées simples et la nourriture sans fioritures. Pendant dix ans, il ne se passa pas un mois sans qu'ils se rencontrent. Ni quinze jours sans que son conseiller, Horst Teltschik, et moi, qui assistions à tous leurs entretiens, nous rencontrions en plus. »⁷

Dès 1986, l'institutionnalisation de la relation franco-allemande connut une nouvelle étape avec la mise en place des échanges de diplomates puis de haut-fonctionnaires entre ministères français et allemands. Cette dynamique dans la droite lignée des engagements pris en 1963 fut complétée au mois de janvier 1988 – pour le 25^{ème} anniversaire du traité – par la mise en place de nouvelles institutions bilatérales dont les plus visibles furent : le *Conseil franco-allemand économique et financier pour la coordination des politiques économiques et budgétaires*, le *Haut conseil culturel franco-allemand*, le *Conseil franco-allemand de l'environnement*, le *Conseil franco-allemand de défense et de sécurité* et le *Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur*. Généralement présidées par les ministres compétents, ces instances (qui fonctionnent aujourd'hui à des degrés d'intensité très différents) sont composées de fonctionnaires des ministères, auxquels des experts peuvent être invités à se joindre. Ce sont essentiellement des forums de discussion et de coordination qui se réunissent une à deux fois par an. Ainsi, le *Conseil franco-allemand de l'environnement* vise à harmoniser la politique environnementale de la France et de l'Allemagne (malgré des différences très

⁶ L'euro ne fut mis en circulation sous forme numéraire que le 1^{er} janvier 2002.

⁷ Jacques Attali : *C'était François Mitterrand*, Paris : Fayard, 2005, p. 236.

importantes en matière de politique énergétique notamment), tandis que le *Conseil franco-allemand de défense et de sécurité* doit permettre de coordonner les activités des ministères des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays (ce qui n'est pas rien quand on connaît les différences de réflexes entre Paris et Berlin sur les réponses militaires à apporter aux crises, l'affaire syrienne l'a une nouvelle fois prouvé). Conçu lui aussi pour promouvoir les réflexions et les discussions sur des sujets d'intérêt commun, le *Haut conseil culturel franco-allemand* est de nature un peu différente puisqu'il est composé de professionnels de la culture.

Ouvert dès 1988, le *Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur* devait encourager la coopération entre les universités allemandes et françaises en permettant la mise en place de cursus intégrés franco-allemands tout en améliorant la mobilité des étudiants, des professeurs et du personnel scientifique universitaire entre les deux pays. Au bout de dix ans d'activités, celui-ci pouvait se prévaloir d'un bilan très satisfaisant : pas moins de 72 cursus intégrés franco-allemands avaient été établis depuis la fin des années 80, 140 établissements français et allemands avaient profité de l'offre et plus de 1000 étudiants s'étaient engagés dans une formation binationale proposée sous son égide. La réussite du *CFAES* encouragea les deux gouvernements à signer en 1997 un accord grâce auquel la coopération universitaire franco-allemande atteignit un nouveau degré d'organisation en permettant la fondation, trois ans plus tard (en mai 2000), d'une « université virtuelle sans mur », l'*Université franco-allemande*. Conçue comme un réseau d'universités françaises et allemandes, l'*UFA* (dont la mise en place avait été envisagée dès les années 1894-1895 par Gaston Moch, l'un des plus fervents avocats d'un rapprochement franco-allemand)⁸, joue depuis le début des années 2000 le rôle de *think tank* de la coopération bilatérale. Aujourd'hui, elle gère un réseau composé de 180 établissements d'enseignement supérieur, propose à près de 5500 étudiants français et allemands des cursus bi- voire trinationaux (environ 130 actuellement, à tous les niveaux du *LMD*), soutient la recherche franco-allemande et facilite l'insertion professionnelle de ses doubles-diplômés via des séminaires très prisés dédiés à la gestion de carrière et techniques de recherche d'emploi à l'international ainsi qu'à travers le *Forum Franco-Allemand* de Strasbourg.

Deux autres réalisations nées de la politique résolument volontariste de François Mitterrand et d'Helmut Kohl méritent également d'être évoquées, car elles témoignent du degré d'imbrication que les deux pays avaient atteint à la fin des années 80 : en novembre 1988 fut

⁸ Karl Holl : *Ludwig Quidde (1858-1941). Eine Biografie*, Düsseldorf : Droste Verlag, 2007, p. 119.

créée la chaîne de télévision culturelle *ARTE*, une chaîne à vocation européenne dont le succès n'est aujourd'hui plus à démentir. Un an plus tard (octobre 1989), s'ensuivit l'instauration d'une *brigade mixte franco-allemande*. Composée de 5000 hommes pour moitié français et pour moitié allemands, elle est stationnée dans trois garnisons de l'Allemagne du sud-ouest (Müllheim, Immendingen, Donaueschingen⁹) et depuis le mois de décembre 2010, dans une garnison d'Alsace (Illkirch-Graffenstaden)¹⁰.

Le 40^{ème} anniversaire de la signature du traité de l'Élysée, en 2003, a été l'occasion de donner un élan supplémentaire à la coopération franco-allemande en prolongeant les initiatives qui avaient été prises en 1988 et en créant de nouveaux rouages de transmission entre les deux pays¹¹. A la suite de la session conjointe de l'Assemblée nationale et du Bundestag à Versailles (22 janvier 2003), un pratique qui fit grand bruit dans les médias et qui fut répétée le 22 janvier 2013, cette fois-ci à Berlin, le président Chirac et le chancelier Schröder, en poste depuis l'automne 1998, adoptèrent une Déclaration commune qui, tout en rappelant l'acquis de quatre décennies de coopération franco-allemande, fixait à chacun de leurs Ministres réunis en « tandem franco-allemand » de grandes orientations pour poursuivre et approfondir la coopération bilatérale dans une perspective résolument européenne¹². Ce texte prévoyait également plusieurs mesures de renforcement des procédures de concertation bilatérale, dont :

- la tenue des *Sommets franco-allemands* bimestriels prévus par le Traité de l'Élysée sous la forme de *Conseils des Ministres franco-allemands* réguliers (en général, deux par an). Les *Conseils des Ministres franco-allemands* réunissent l'ensemble des ministres français et allemands lors d'une session commune. Ils ont pour vocation de faciliter le rapprochement des processus décisionnels et d'assurer la coordination de la coopération bilatérale au plus haut niveau politique¹³. Depuis 2003, seize Conseils des Ministres franco-allemands ont déjà eu lieu,

⁹Au moment où nous terminons cette conférence (octobre 2013), nous apprenons que la *BFA* va être, elle aussi, touchée par les restructurations de la défense. Le 110^{ème} régiment d'infanterie stationné à Donaueschingen (Bade-Wurtemberg), qui regroupe environ 1.000 personnes, est en effet appelé à être dissout.

¹⁰Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, 600 soldats allemands sont donc stationnés en France. Notons ici que l'expérience militaire franco-allemande a servi d'exemple à d'autres coopérations en Europe. Elle a notamment inspiré la création de bataillons hollandais-allemands, tchéco-slovaques ou encore entre les Etats baltes (*Baltbat*). Dans ce cas – comme dans bien d'autres –, on parle d'une *européanisation* du modèle franco-allemand.

¹¹Avant de pratiquer une étroite politique de concertation (à partir de 2001), le duo Chirac-Schröder avait dû faire à un nombre important de tensions : le refus du chancelier fédéral de répondre favorablement à l'invitation du président français de participer à la commémoration du 11 novembre 1998 fut par exemple vécu comme un véritable affront par Paris.

¹²Cf. <http://www.france-allemande.fr/Historique,1404.html> (source consultée le 21 mai 2014).

¹³Cf. <http://www.france-allemande.fr/Les-Conseils-des-ministres-franco,0270.html> (source consultée le 21 mai 2014).

le dernier en date ayant été organisé le 19 février 2014 en marge des cérémonies commémorant le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée.

- la désignation dans chaque pays d'un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande (SGFA), coordonnant la préparation, la mise en œuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement des deux pays dans les instances européennes dont la mission consiste, pour une large part, à garantir la mise en oeuvre des décisions.

- la généralisation des échanges de fonctionnaires, y compris au niveau des cabinets ministériels. Ces décisions s'accompagnèrent d'une série de mesures visant à renforcer l'imbrication des sociétés civiles françaises et allemandes dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture et des échanges de jeunes (ou de moins jeunes). C'est ainsi qu'une *Journée franco-allemande* consacrée à des actions visant au rapprochement de la jeunesse des deux pays fut instaurée conformément à l'article 16 de la déclaration commune du 22 janvier 2003. C'est également à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée que Jacques Chirac et Gerhard Schröder, aiguillonnés par le *Parlement franco-allemand de jeunes* (qui siégeait alors pour la première fois), décidèrent de développer un manuel d'histoire commun franco-allemand. Le manuel d'histoire franco-allemand est un projet (aujourd'hui achevé) qui invite les nouvelles générations d'élèves à porter un regard différent sur l'histoire. Il a pour objectif de contribuer à rapprocher les représentations du passé, longtemps marquées par de fortes traditions nationales¹⁴. Cette initiative de confrontation des représentations historiques s'inscrit dans une période où l'on met de plus en plus en balance « l'historiographie des vainqueurs » et celle des « vaincus » tout en prenant la mesure des apports de l'écriture transnationale de l'histoire. Il doit permettre de comparer les mémoires dans la perspective d'une Europe en construction. Même s'il est aujourd'hui devenu obsolète – les programmes scolaires ont changé, rendant son utilisation beaucoup plus difficile –, même si les tirages atteints n'ont pas été à la hauteur des attentes (132 000 au total, selon les chiffres avancés par Cécile Calla et Claire Demesmay)¹⁵, il n'en demeure pas moins un modèle copié par d'autres pays tels que l'Allemagne et la Pologne, le Japon, la Chine et la Corée ou bien encore Israël et la Palestine.

La crise économique et financière qui débuta avec la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a été un véritable catalyseur d'énergie pour un axe franco-allemand quelque peu

¹⁴Cf. http://www.ambafrance-no.org/spip.php?page=mobile_art&art=1796 (source consultée le 21 mai 2014).

¹⁵Cécile Calla/Claire Demesmay : *Que reste-t-il du franco-allemand ?*, Paris : La documentation française, 2013, p. 97.

amorphe depuis le « non » français au référendum sur le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe et l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy. Après les désaccords des premiers mois entre le président français et la chancelière Angela Merkel, la nécessité d'y apporter une réponse globale a été le point de départ d'un nouveau « rapprochement de raison », capital au regard des difficultés que l'Union Européenne éprouvait à faire émerger un consensus viable. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée une feuille de route particulièrement ambitieuse intitulée *Agenda franco-allemand 2020*. Le texte présenté lors du 12^{ème} Conseil des ministres franco-allemand organisé à Paris le 4 février 2010 contient 80 mesures censées renforcer encore un peu plus la coopération franco-allemande au cours des prochaines années et permettre à l'Europe de répondre aux défis auxquels elle est confrontée : « Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, nous sommes convaincus que l'entente franco-allemande la plus étroite est indispensable à nos deux pays et à l'Europe » souligne le Préambule de cet *Agenda*¹⁶. Les projets présentés sur la dizaine de pages que compte l'*Agenda franco-allemand 2020* couvrent pas moins de six grands domaines : l'Économie, les finances et l'emploi ; l'énergie, le climat et la biodiversité ; la croissance, l'innovation, la recherche, l'éducation et l'enseignement supérieur ; la politique étrangère, de défense et de sécurité ; le rapprochement des sociétés civiles ; le cadre institutionnel. Trois années se sont écoulées depuis l'adoption de ces 80 mesures, trois années qui nous permettent d'avoir déjà un recul suffisant pour jeter un premier regard critique sur la mise en œuvre de cette feuille de route.

On ne peut que se réjouir de l'impulsion donnée par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy en février 2010. On ne peut que se féliciter de leur volonté de faire à nouveau de la France et de l'Allemagne un rouage capable de propulser des enchaînements plus vastes. L'initiative a eu aussi ceci de positif qu'elle a permis de revaloriser une coopération tellement banalisée que nous en venions parfois à oublier ce qu'elle a d'exceptionnel. Nous savons néanmoins tous qu'un programme est toujours situé à la croisée des bonnes intentions, du réalisable... et de l'affichage politique. Nombre de projets présentés dans cet *Agenda 2020* étaient dans les tiroirs depuis longue date. Nombre d'entre eux étaient en voie d'achèvement au moment où le texte a été présenté. Il en est ainsi du projet de région métropolitaine du Rhin supérieur, projet alors très avancé et concrétisé quelques mois plus tard par une déclaration solennelle signée à Offenburg

¹⁶Le texte de l'Agenda est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/Agenda_franco-allemand_2020.pdf (source consultée le 21 mai 2014).

(décembre 2010). Il en va de même des implantations communes de missions diplomatiques et consulaires, déjà fort bien développées (au Malawi, en Bosnie ou au Libéria) et fonctionnant à des degrés divers, de la simple cohabitation dans un même immeuble au réel partenariat avec échanges de services et actions concertées.

Il n'en reste pas moins vrai que l'*Agenda 2020* a impulsé une nouvelle dynamique dans certains domaines. En période de disette budgétaire, saluons l'augmentation conséquente du budget de l'*Université franco-allemande*, condition sine qua non à un doublement du nombre de diplômés binationaux à l'horizon 2020. Réjouissons-nous des sommes récemment dévolues au rapprochement des potentiels de recherche et d'innovation dans des secteurs dits prioritaires (santé, biotechnologies verte et blanche, recherche environnementale, sciences humaines et sociales) et d'importance stratégique¹⁷. Ce satisfecit ne doit cependant pas faire oublier que certains secteurs, pourtant bien mis en avant dans le texte de l'*Agenda*, souffrent et ne survivent que grâce à l'engagement (désintéressé) de la société civile. Les nécessités du moment – le retour de la croissance et la réduction des dépenses publiques – ne peuvent être un prétexte pour rogner sur ce qui contribue à une meilleure connaissance de l'autre : la diffusion de la culture et l'enseignement des langues. Tout ne peut pas rapporter de profit mesurable à court ou très court terme. L'anticiper, c'est faire un investissement d'avenir !

¹⁷ Sur le sujet, voir notre article : « L'Agenda 2020, deux ans après », *ParisBerlin. Magazine pour l'Europe* 78 (juillet/août 2012), p. 62.